

Un Ordre des psychologues pour mettre de l'ordre ?

Mettre de l'ordre, donner des ordres... Tels semblent être les enjeux portés par le projet de loi de création d'un Ordre de psychologues, déposé mercredi à l'Assemblée par des députés LR.

Ce projet porte en effet en ses motifs le prétendu « grand flou autour des notions de psychologue, psychothérapeute, psychanalyste et psychiatre ». C'est faire fi du caractère réglementé de notre profession et de son titre unique. Par ailleurs, ce projet médico-centré porte en lui la tentation de nier les différentes spécificités théoriques qui fondent la richesse de la Psychologie, en la soumettant notamment à l'influence du médical.

L'Ordre ainsi prévu délivrerait une autorisation d'exercer, moyennant une cotisation obligatoire. Il aurait également des missions disciplinaires et coercitives.

Nous regrettons que ces députés porteurs du PPL n'aient pas pris l'attache du CERéDéPsy¹, qui regroupe de nombreux syndicats et associations, représentant l'ensemble de la profession dans ses différents courants théoriques et secteurs d'activité. Ces organisations, unies par et pour la déontologie des psychologues, explorent ensemble les diverses modalités et voies réglementaires pour la faire respecter. Toutes ces organisations (dont divers syndicats et associations de PsyEN) refusent la création d'une instance ordinale.

¹ <http://www.codededeontologiesdespsychologues.fr/CEReDePSY-Bilan-d-etape.html?fbclid=IwAR0pI5q4FJR4L5wwcLjlpupklvcafSIfRiPiGUtAnwA0fUxXpLP0S6qqDUg>